

Le Mouvement européen Paris, le collectif pour un Service Civique Européen et les Jeunes européens professionnels Ile-de-France ont organisé le 28 septembre 2018 une consultation citoyenne avec une quarantaine de participants sur la thématique suivante :

Erasmus, et après ? La mobilité des jeunes européens de demain



Intervenants :

Mme. Claire Versini : Cheffe de développement & Responsable des activités citoyennes et pédagogiques à l'Institut Jacques Delors

M. Christophe Devette, chargé de mission coopération européenne au Bureau des Relations Internationales à la Direction de la Jeunesse du Ministère de l'Education Nationale

Mme Anaïs Grood, Responsable des Affaires Institutionnelles, Fondation Agir contre l'Exclusion

Invités : La soirée a été introduite par Mme Gaëtane Ricard-Nihoul, Secrétaire Adjointe des Consultations citoyennes France

Y ont participé pour conclure les débats :

Mme. Béatrice Angrand : Secrétaire Générale de l'organisme Franco-Allemand pour la Jeunesse

M. Marc Germanangue : Directeur Adjoint de l'Institut de l'Engagement

Format de la consultation

Le format qui a été choisi pour cette consultation citoyenne est celui du bocal à poissons pour que la salle puisse s'exprimer le plus possible et que les intervenants apportent un éclairage quand la salle en exprimait le besoin.

Le thème général de la consultation citoyenne concernait les politiques « jeunesse » au sein de l'Union Européenne, et notamment le moyen à l'avenir de faire de la jeunesse le levier majeur de l'avancement de la construction européenne. Les discussions se sont naturellement élargies du fait des différents débats pour évoquer la situation et la vision de l'ensemble des citoyens.

SYNTHESE : Les propositions phares relevées par les organisateurs

- Un service civique européen, commun à plusieurs États-membres, et constituant une expérience collective significative permettant à toute une classe d'âge d'accéder à la mobilité européenne. À vocation universelle dans tous les cas, une réflexion a pu être engagée sur le fait qu'il doive revêtir un caractère obligatoire ou non, qui pourrait se décliner sinon par l'existence de dispositifs nationaux alternatifs, un système d'opt-out (possibilité de refus de conscience) ou simplement avec de forts encouragements au volontariat (condition de l'accès à la fonction publique, acquisition de crédits ECTS, prise en compte pour des dispositifs d'aide à l'insertion, etc)
- Flexibiliser le service civique et les dispositifs d'engagement à l'étranger, y compris hors jeunesse, pour permettre un temps partiel compatible avec une autre activité (par exemple « un jour citoyen » par semaine).
- Un « Erasmus des professionnels et des familles » permettant d'associer tous les citoyens aux expériences de mobilité, notamment à travers une valorisation dans le CPF et/ou tout autre dispositif pertinent.
- Faire de la jeunesse le premier acteur de la communication sur la mobilité.
- Une formation systématique aux dispositifs de mobilité pour les enseignants, à travers leur expérimentation, et la reconnaissance de l'engagement dans les échanges européens, notamment dans les langues.

Les thématiques

1. L'éducation à la mobilité : formation initiale et insertion professionnelle

La mobilité passe par l'éducation dès le plus jeune âge avec des programmes d'échange scolaire, des correspondants étrangers et de la pédagogie autour de la mobilité.

Constats : Les parcours européens restent limités aux profils les plus favorisés socialement et les plus éduqués, dont cette expérience constitue pour la plupart désormais un passage obligé (c.f. dans les « grandes écoles »). Un apprentissage jeune de l'ouverture vers l'Europe, notamment par les langues, amène pourtant naturellement par la suite à faire fructifier cette expérience tout au long de sa vie et devrait donc être le plus largement ouvert. Les professeurs, amenés à devenir des ambassadeurs de la mobilité, sont encore largement démunis face à ces exigences, qui viennent s'ajouter à beaucoup d'autres.

Propositions :

- Renforcement de la mobilité des professeurs dans l'Union européenne pour qu'ils puissent parler de la mobilité à leurs élèves avec la création de pools de professeurs de plusieurs pays européens qui seraient en contact régulier et pourraient se rendre visite pour avoir l'expérience de l'éducation ailleurs.
- La mobilité pourrait être un passage obligé de la formation des enseignants, notamment pour l'enseignement des langues.

- Dans les organismes d'éducation, centraliser la gestion des procédures de demande d'aide à la mobilité au niveau du personnel administratif pour dégager du temps aux enseignants, ou simplifier les procédures.
- Une valorisation, notamment financière, pour les professeurs qui souhaiteraient s'investir dans un programme d'échange ou d'encouragement de la mobilité chez leurs élèves.
- Renforcement de la mobilité non physique (correspondants étrangers). Le fait pour un enfant d'avoir un correspondant étranger permet en effet de se projeter dans une autre langue, une autre manière de vivre.
- Que Histoire et cultures de l'Europe soient systématiquement associées et au cœur de tous dispositifs de mobilité et échanges.
- Renforcement des langues à l'instar des régions transfrontalières.
- En France, systématiser la transférabilité des ECTS acquis à l'étranger et que cette expérience soit mieux valorisée dans l'accès aux formations sélectives ou/et techniques.

2. La mobilité européenne

Une revue critique des moyens existants et à inventer pour faciliter et susciter plus d'échanges entre les peuples européens, et notamment les jeunes, a été faite.

Constats : Les dispositifs d'aide à la mobilité (Erasmus, Leonardo, le corps européen de solidarité, etc) sont trop peu connus de la population en général. Le fléchage vers leur accès n'est pas systématique, même pour les publics cibles immédiats. Des pans entiers de la population restent largement à l'écart de tout accès à l'expérience européenne, notamment dans la majorité des écoles, qui n'en ont pas les moyens, et une fois rentrés dans la vie professionnelle. Comment dès lors rendre ces programmes accessibles à tous, à la fois financièrement, mais aussi parfois par rapport aux barrières que les participants potentiels eux-mêmes se dressent ? La mobilité doit pour cela être une conjugaison de tous les acteurs, pas seulement du secteur public.

Propositions :

- Pour avoir un impact notable, les expériences de mobilité, a fortiori s'agissant d'une expérience de travail, tel un service civique, doivent s'ancrer dans le temps et durer plusieurs mois pour permettre l'ouverture à l'autre et à sa culture, les rencontres, l'apprentissage de la langue et l'acquisition de compétences.
- Valoriser la mobilité collective plus qu'individuelle, permettant de mélanger les participants, sans différences de classes, origines et milieux. Elargir en y encourageant fortement, les expériences de mobilité collective transnationale.
- Recours aux entreprises privées pour financer la mobilité des jeunes, idée d'un investissement à long terme avec un dispositif de financement par secteur d'études.

- Créer un Erasmus des professionnels et des dispositifs permettant aux salariés et professionnels de trouver un cadre de mobilité compatible avec leur travail. Cibler particulièrement les petites structures, qui sont très éloignées des dispositifs existants.
- Créer un dispositif de mobilité permettant d'associer les familles aux échanges jeunesse, notamment pour celles les plus éloignées de la mobilité. Pourquoi pas un « Erasmus des mamans » afin de les associer plus étroitement et faciliter ainsi la mobilité des jeunes ?
- Temps partiel de la mobilité : idée d'une alternance civique, avec une réorganisation du temps de travail pour avoir une journée off consacrée au mécénat associatif et à l'échange des bonnes pratiques associatives dans l'Union européenne.
- Favoriser la mobilité de projet, avec un système de parrainage par les décideurs économiques des jeunes européens qui viendraient pour développer un projet dans un autre pays européen.
- Un socle de droits sociaux définis au niveau de l'union européenne pour faciliter la mobilité et permanence des droits (droits maladie, chômage, retraite, salaire minimum).

3. Communication et valorisation des pratiques de la mobilité

Constats : Aujourd'hui quasiment tous les outils de la mobilité européenne existent déjà, mais sont désinvestis car perçus comme peu accessibles par ceux qui en sont le plus éloignés, parfois simplement faute d'information.

Propositions :

- Plateforme unique et simple avec tous les mécanismes de mobilité en fonction de son âge.
- Création des ambassadeurs de la mobilité. Les jeunes qui ont eu une expérience de mobilité peuvent aller témoigner dans les écoles, les lycées, les universités pour raconter leur expérience de mobilité notamment auprès des publics peu informés. Cela pourrait être une mission de service civique.
- Formation des professeurs à communiquer sur les mécanismes de mobilité en faisant appel à des associations et organisations qui existent déjà (JE, Europe Direct...)
- Traduire systématiquement dans toutes les langues de l'Union les ressources numériques permettant d'expliquer les dispositifs d'aide à la mobilité existant.
- Création d'un « passeport européen » harmonisé, ou toute autre forme de reconnaissance, notamment des « *softs skills* » de la mobilité, rendant compte des résultats et compétences valorisées dans le cadre d'expériences de mobilité en Europe, et notamment des engagements civiques réalisés.

4. Engagement civique et citoyenneté

L'engagement civique, a fortiori transnational, ouvre de grandes potentialités à la jeunesse et à même de constituer le socle d'une identité européenne rassemblant et mobilisant tous les citoyens

Constats : Malgré la promesse de simplification que peut proposer le Corps Européen de Solidarité (CES), l'offre de possibilités d'engagement dans l'Union Européenne reste actuellement sans doute trop éclatée et de ce fait moins visible qu'elle ne le devrait. L'articulation entre les dispositifs Européens et nationaux d'engagement civique est souvent problématique, voire impossible. De manière générale, les citoyens ne sont sollicités que sur le plan individuel, alors que la mobilité collective, vecteur pourtant de cohésion et solidarité, semble remise. L'Union Européenne s'adresse directement à travers ses dispositifs aux citoyens au niveau individuel : associer plus étroitement les États nationaux et autres collectivités publiques pour faire vivre l'identité européenne permettrait une mobilisation collective plus porteuse.

Propositions :

- Ouvrir le Service national universel aux échanges européens.
- Simplifier l'existant et le faire monter en ambition et en ampleur, en créant un service civique européen commun à plusieurs États membres, et instaurant à terme une expérience commune pour l'ensemble d'une classe d'âge des pays participants, tout en permettant de répondre aux défis du continent (environnement, climat, accompagnement du vieillissement, formation au numérique, etc).
- Des dispositifs permettant le partage de compétences et expériences entre réserve militaire, policière, de sécurité civile et incendie permettrait d'ancrer cette ouverture au sein de ces institutions tout en manifestant la solidarité européenne au niveau de l'engagement citoyen, et pas seulement institutionnel (dans la mesure où des échanges existent déjà pour les corps professionnels).
- Création d'une carte d'identité européenne pour augmenter le sentiment d'appartenance à un espace commun.

Pendant toute la consultation, une interrogation est revenue ; devons-nous rendre la mobilité obligatoire ? La mobilité est-elle un droit ? Doit-elle être universelle ? Après un vote de la salle, une majorité s'est exprimée pour une mobilité fortement encouragée car elle permet de renforcer le sentiment d'appartenance et l'interculturalité au sein de l'Union européenne.

Un constat positif a été établi pendant cette consultation, la monnaie unique, les avions lowcost, internet, ont permis d'augmenter l'expérience de mobilité dans l'Union européenne. Pour la majorité du public présent lors de cette consultation l'expérience de mobilité est positive et doit être encore plus encouragée mais aussi accompagnée au sein de l'Union européenne, quitte à réfléchir à sa systématisation.